

# *contre-courant*

Organe trimestriel de la section à l'étranger de L'Organisation des Fedayin (Minorité)

Dixième année----- NUMERO 37 -----Janvier 2003

DANS CE NUMERO:

- ? [Le BIT, les ouvriers et les organisations indépendantes ouvrières](#)
  - ? [Nouvelle sauvagerie de l'Etat islamique](#)
- 

## Le BIT, les ouvriers et les organisations indépendantes ouvrières

Depuis plusieurs années, la République islamique demande de l'aide aux capitalistes et surtout aux capitaux étrangers et internationaux pour venir à bout de la crise économique de plus en plus profonde. Dès la fin de la guerre Iran - Irak et pendant la présidence de la République de Hachémi - Rafsandjani des demandes de prêts, d'aides et d'investissements étrangers ont afflué aux institutions financières internationales comme le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ainsi que la demande d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Ces orientations ont toutefois fait des chemins sinueux. Elles continuent avec renfort avec la présidence de la République de Khatami. C'est clair que les capitalistes et monopoles internationaux posent des conditions à la République islamique pour avoir les garanties légales suffisantes. Ils veulent que des règles soient établies concernant surtout les relations entre les ouvriers et le patronat. Le degré de conformité des relations et règles en vigueur en République islamique par rapport à celles que les capitalistes étrangers souhaitent est l'œuvre des organes politiques internationaux et non pas chaque capitaliste individuellement. Or ceux-ci sont souvent sous l'influence des mêmes monopoles. Le Bureau International du Travail est un concentré de l'expérience capitaliste mondiale dans le domaine des conditions du travail et des relations entre l'ouvrier et le patron. Le BIT est chargé de transférer les règles souhaitées dans les pays dits en voie de développement afin de les comparer à ceux en vigueur dans ces pays. La République islamique a réussi, ces dernières années, à attirer l'attention du BIT en signant plus de dix Conventions de base. Elle a concédé de différents avantages financiers aux capitalistes pour que ces derniers puissent faire fructifier leurs capitaux tout en aggravant l'exploitation des ouvriers et ceci en toute l'égalité. La République islamique a aménagé et aplani les voies des investissements surtout étrangers. Les activités communes de la République islamique et le BIT, les rapports établis par elle sur les droits de base et des organisations syndicales ouvrières et patronales et le rôle de l'Etat, l'avis des experts du BIT sur lesdits rapports, les comparant aux standards internationaux font état des marchandages bilatéraux et la progression des relations entre la République islamique et le BIT. Le ministre du travail de la République islamique a participé à la 90ème réunion du BIT en juin 2002. Il a officiellement demandé des collaborations techniques et un travail d'expertise au BIT pour

que les barrières de l'entrée de la République islamique à l'OMC soient supprimées, " pour que la République islamique puisse avoir une part juste du commerce international " a-t-il dit exactement monsieur Safdar Hosseini.

Des délégations du BIT sont venues en Iran fin septembre. Bernard Gernican, directeur des libertés des organisations du BIT et Carry Tapiolar son vice-directeur, dirigent les délégations qui ont participé à une réunion baptisée " premières rencontres de l'Iran et du BIT " L'on y a discuté de la part des Conventions de base dans le processus de l'évolution des droits du travail en Iran. Les membres des délégations ont pu rencontrer le responsable des relations du travail du ministère du travail et des affaires sociales, le vice-directeur des affaires internationales du même ministère, le responsable des relations internationales de la Maison de l'ouvrière, le secrétaire du Haut centre des conseils islamiques du travail et certains autres responsables du ministère du travail et de la Maison de l'ouvrière. Le but des discussions était de savoir si les conditions de l'acceptation des Conventions portant les numéros 87 et 98 étaient remplies. Les délégations du BIT se sont efforcées de renforcer les tendances qui sont plus aptes à admettre les conditions des institutions internationales. Les Conventions 87 et 98 font partie des Conventions dites centrales du BIT. Elles concernent la liberté de l'organisation syndicale, le droit d'appartenance à celle-ci et les conventions collectives du travail. La République islamique avait demandé à signer ces Conventions et pour prouver qu'elle les respecte, des rapports ont été rédigés à l'attention du BIT. Ces rapports qualifiaient les Conseils islamique du travail et la Maison de l'ouvrier d'organisations syndicales libres et indépendantes. Les délégations du BIT sont venues en Iran s'en rendre compte directement. Elles voulaient vérifier s'il est vraiment possible que la Convention 87 soit appliquée. Elles voulaient trouver sinon des solutions pour les organisations ouvrières en République islamique en menant des discussions privées avec les responsables des questions du travail de la République islamique. Gernican a dit à Khadjeh - Nouri, vice-directeur des relations du travail du ministère du travail : " Notre présence a un objectif, celui d'aider à la formation des organisations libres et indépendantes. Nous cherchons un outil pour réconcilier les principes des délégués des ouvriers, du patronat et de l'Etat avec ceux du BIT afin d'arriver à notre objectif. " Il a ensuite ajouté : " Nous sommes venus étudier le processus d'application de la Convention 87 en Iran. " Il a insisté sur le fait que les organisations syndicales doivent être libres et les prises de décisions doivent être démocratiques pour qu'elles puissent refléter la situation réelle des milieux du travail et empêcher les troubles. Il a dit que les vrais délégués des ouvriers peuvent transmettre les avis réels de leurs collègues aux patrons afin de prévenir des conflits.

En fait les délégations du BIT sont venues en Iran pour avoir un bilan des organisations existantes et pour examiner si les conditions de la constitution des " organisations libres et indépendantes " sont remplies, évidemment tout cela pour que les politiques générales du capital international puissent progresser et que les conflits entre les ouvriers et le patronat soient empêchés ! Les déclarations des délégués du BIT sur l'indépendance des organisations syndicales par rapport à l'Etat, leurs explications sur la participation ou l'intervention de l'Etat dans celles-ci ont été très diplomatiques et ambiguës. Elles l'ont été autant sur la structure démocratique des organisations syndicales que sur le droit de ces dernières dans l'élaboration des politiques des affaires ouvrières de l'Etat. Elles n'ont pas défini les limites et le champ d'action des organisations dans les activités syndicales et politiques. Malgré tout cela, il a été clair que selon les normes du BIT, la Maison de l'ouvrier et les conseils islamiques du travail ne peuvent pas être considérés comme des organisations syndicales indépendantes et que ces dernières ne remplissent pas les critères du BIT.

Salamati, vice-directeur des relations internationales du ministère du travail s'est dit d'accord avec les délégués du BIT. Il a toutefois clairement précisé que les organisations syndicales ne devaient plus avoir d'activités politiques comme cela a été le cas dans le passé. Il a dit que ce changement est nécessaire par souci de conformité aux standards internationaux. Les responsables de la Maison de l'ouvrier et des conseils islamiques du travail ont tout fait pour présenter faussement leurs organisations comme étant influentes dans les milieux ouvriers. Mais tous ces responsables de la République islamique ont reculé dans l'ensemble pendant les négociations avec les délégués du BIT.

Mahdjoub, secrétaire général de la Maison de l'ouvrier a avoué à Tapiolar que la structure des conseils islamiques du travail et de sa propre organisation ne correspondait pas, pour l'instant, aux normes du BIT. Il a précisé qu'il fallait des changements nécessaires qui doivent se faire progressivement. Il a même dit que la signature des Conventions 87 et 98 par la République islamique est " théâtral ". " La Maison de l'ouvrier a œuvré pour que les conditions se remplissent naturellement en aidant une nouvelle structure organisationnelle des ouvriers dans les petites, moyennes et grandes entreprises " a-t-il dit. La réalité est tout autre. Ni la Maison de l'ouvrier, ni les conseils islamique du travail n'ont jamais été des organisations libres et indépendantes. Les ouvriers n'y ont jamais fait confiance. Ils ont même demandé leur dissolution. Ce ne sont pas que les ouvriers qui l'affirment, ce sont aussi certains responsables de ces organisations étatiques. Mais ils l'ont dit de façon ambiguë du genre " les ouvriers ne désirent pas trop se syndiquer " ! Les ouvriers ont toujours haï la Maison de l'ouvrier et les conseils islamiques du travail car ils ont fonctionné comme des organes d'espionnage du régime. Ils ont toujours été des instruments du gouvernement et du patronat pour dévier les luttes. Afin de démontrer le caractère antidémocratiques des conseils islamiques du travail, il suffit de rappeler quelques règlements pour quiconque voudrait se porter candidat au conseil islamique du travail. Les candidats doivent accepter la velayate - faghih (règne absolu et à vie du guide suprême du régime). Les représentants du patronat et de l'Etat (ministère du travail) doivent confirmer l'habileté du candidat. Le secrétaire du Haut centre des conseils islamiques du travail a récemment avoué que des services secrets du régime donnent aussi leur avis sur les candidats. Le temps où des conseils islamiques du travail avaient quelque influence sur les ouvriers et où les capitalistes pouvaient compter sur ceux-ci pour diviser les ouvriers et empêcher leur unité est bien révolu. Car ils se sont tellement discrédités que même le premier secrétaire avoue leur affiliation aux services secrets du régime. Le patronat veut avoir l'assurance que pendant des négociations avec les délégués des ouvriers, ces derniers ont assez de crédit auprès de leurs collègues pour respecter les engagements. En Iran, non seulement les ouvriers mais aussi les capitalistes savent que les conseils islamiques du travail et la Maison de l'ouvrier n'ont pas une telle notoriété. Les patrons et leur Etat ont été maintes fois témoins que la Maison de l'ouvrier et les conseils islamiques du travail disent une chose et les masses d'ouvriers font autre chose. Bien sûr que le patronat n'accepte pas ce genre de situation. En plus, les conseils islamiques du travail devaient se former, selon le code du travail, dans les entreprises de 35 salariés et plus. Or 8500 entreprises étaient dans ce cas. Mais ils n'y sont que dans 3000 entreprises. Les conseils islamiques du travail n'existent pas dans des secteurs importants comme le pétrole, la pétrochimie, le gaz, l'électricité, l'eau etc. Par ailleurs des millions d'ouvriers travaillent en Iran dans de petites entreprises (de moins de 35 salariés) où les conseils islamiques n'existent pas. La situation juridique et le problème de la représentativité des ouvriers, travaillant dans les petits établissements de moins de 35 effectifs, ne sont pas définis. Les délégués du BIT ont insisté que ces ouvriers doivent être représentés pour pouvoir participer aux affaires ouvrières et intervenir dans les relations avec le patronat.

Tout le monde est d'accord sur le fait que les organisations dépendantes, les conseils islamiques du travail et la Maison de l'ouvrier, ne répondent pas aux besoins actuels. Elles doivent donc changer et de nouvelles organisations doivent se former. Les responsables des conseils islamiques du travail et de la Maison de l'ouvrier veulent à tout prix que les changements soient progressifs pour qu'ils ne perdent pas de contrôle. Le gouvernement et les responsables du ministère du travail veulent par contre des changements rapides. Ils n'hésitent pas à parler de dissolution des organisations actuelles à cette fin. Car ils veulent supprimer toutes les barrières qui empêcheraient les investissements étrangers. Les capitalistes, n'étant pas séparés de l'Etat, cherchent des secteurs d'activités calmes pour organiser l'exploitation des ouvriers sans être dérangés des interventions impromptues de ces organisations. Les délégués du BIT font un double jeu. Ils font d'un côté des discours bureaucratiques et d'un autre, ils veulent de meilleures garanties pour les projets des monopoles financiers.

Les ouvriers d'Iran connaissent mieux que quiconque la nature anti-ouvrière des organisations gouvernementales et exigent la dissolution des conseils islamiques du travail et de la Maison de l'ouvrier. Ils exigent des organisations véritablement indépendantes et libres. Ils veulent constituer des organisations nationales. Cette exigence a des similitudes avec celle du gouvernement et des " réformateurs ", mais seulement en forme et non pas en contenu. L'ouvrier en général et l'ouvrier consciencieux sait que son opposition aux conseils islamiques du travail et à la Maison de l'ouvrier est différente de celle des représentants de l'Etat. Car ce sont deux oppositions de deux classes avec des intérêts de classes contraires. Le BIT défend en général les intérêts du capitalisme mondial. Bien que les Conventions de base du BIT soient partiellement des acquis de la classe ouvrière mondiale, bien qu'elles ne soient pas appliquées en République islamique, bien que leur application soit un pas en avant en Iran, mais il ne faut pas oublier que le BIT s'est montré maintes fois capable de compromissions avec les Etats, même en piétinant ses propres principes. L'organisation syndicale que le BIT veut faire en Iran, qu'elle se fasse avec la collaboration des conseils islamiques du travail et de la Maison de l'ouvrier ou non, ne sera pas une organisation indépendante et libre. Une organisation syndicale ouvrière indépendant ne se fait pas du haut et par telle ou telle institution. Elle doit se faire par le bas et par l'initiative des ouvriers. Les ouvriers d'Iran veulent leurs propres organisations syndicales. Ils doivent les former sans l'Etat, sans les organisations gouvernementales et sans les capitalistes. Ils doivent constituer des organisations véritablement libres, indépendantes, nationales et de masses.

---

## Nouvelle sauvagerie de l'Etat islamique

Le dimanche 29 septembre, entre 5 heures 30 et 6 heures du matin, la justice islamique a pendu 5 jeunes de 20 à 25 ans en public sur les places Azadi, Esteghlal et Lavizan de Téhéran. Leur délit était l'enlèvement de femmes et de jeunes filles et leurs persécutions.

Le juge de l'application des peines a dit : " L'application des châtiments d'Allah sera poursuivie avec détermination. Les pendants en public peuvent dissuader pour faire baisser les délits. " Il a prétendu que " le peuple musulman " soutient l'application des peines en public. Il a demandé que le pouvoir judiciaire se montre encore plus ferme. L'Etat islamique a rassemblé quelques centaines fous de Dieu pour applaudir la pendaison du 29 septembre en criant Allah -o Akbar (Dieu est grand). Le journal gouvernemental " Iran " a cité une femme folle de Dieu : " Je souhaite que les prostituées soient aussi pendues de la même façon. " Pourquoi a-t-elle

parlé de femmes prostituées ? Car les 5 jeunes pendues avaient nié les accusations et prétendu que les plaignantes étaient des prostituées. En tout cas cela ne change rien au fait que la pendaison de ces 5 jeunes est une sauvagerie de l'Etat islamique. Le problème de fond est que le vrai coupable est bien l'Etat islamique. C'est l'Etat islamique qui cause des dommages sociaux aux femmes et jeunes en créant des privations économiques et sociales. La République islamique est l'ennemie numéro 1 des femmes. Elle montre son animosité envers les femmes en leur imposant des restrictions politiques et sociales les plus ouvertes. Elle prive les femmes de leurs droits humains les plus élémentaires. Elle se mêle même de leur vie privée. L'Etat islamique, responsable de la pauvreté accrue, a obligé des dizaines de milliers de femmes de se prostituer. Le mollah, le juge et le surveillant des prisons islamiques violent les jeunes filles. Ils vendent même les jeunes filles aux riches dans les maisons closes qu'ils ont faites. Et quand ce genre de scandale est dénoncé, les responsables de l'Etat islamique emprisonnent des filles pour quelques temps. Il est donc hypocrite de prétendre défendre les femmes et leur sécurité en pendant publiquement des jeunes. Les responsables islamiques n'hésitent pas à lapider les femmes avec la même prétention. Il n'est pas impossible que l'Etat islamique pende en public des prostituées, ces victimes du capitalisme et de l'Etat d'Allah, tout en postulant que cela se fait pour persuader les autres. " Les autres " ne sont bien sûr que les masses les plus pauvres de la société.

Les pressions exercées par la République islamique contre les jeunes et les restrictions dont subissent ces derniers ne sont pas inconnues. En Iran une jeune fille et un jeune homme n'ont même pas le droit de marcher ensemble dans la rue. Sinon ils sont arrêtés et conduits au poste de police. Il est évident que dans un tel pays le vrai coupable est l'Etat islamique. La peine de mort, la lapidation, la flagellation et la torture sont les crimes de ce coupable qu'est le régime de la République islamique.